

## ARRÊTÉ N° 25-023

### RECEVABILITÉ DES CANDIDATURES POUR L'ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DES USAGERS AU CONSEIL DE L'INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES (IEP) DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

- Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L712-2 à L712-6, L719-1 à L719-3 et D719-1 à D719-40,*
- Vu le décret n° 2024-841 du 16 juillet 2024 relatif à l'élection ou la désignation des membres du conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur,*
- Vu le décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la Fonction Publique de l'Etat,*
- Vu l'ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche,*
- Vu la délibération n° 2019-053 du 25 avril 2019 de la Commission Nationale Informatique et Libertés portant adoption d'une recommandation relative à la sécurité des systèmes de vote par correspondance électronique, notamment internet,*
- Vu le décret n° 2019-1095 du 28 octobre 2019 portant création de CY Cergy Paris Université et approbation de ses statuts,*
- Vu l'élection de Monsieur Laurent GATINEAU en tant que président de CY Cergy Paris Université en date du 18 janvier 2023,*
- Vu les statuts de l'Institut d'Études Politiques (IEP) de Saint-Germain-en-Laye en date du 25 juin 2024,*
- Vu l'arrêté n° 25-010 en date du 4 février 2025 relatif à l'organisation des élections des représentants des usagers au conseil de l'Institut d'Études Politiques (IEP) de Saint-Germain-en-Laye,*
- Vu les avis du comité électoral consultatif en date du 9 décembre 2024 et du 17 février 2025,*

### LE PRÉSIDENT DE CY CERGY PARIS UNIVERSITÉ ARRÊTE

#### Article 1 – Objet

Les élections des représentants des usagers au sein du conseil de l'Institut d'Études Politiques (IEP) se dérouleront du mardi 4 mars 2025, 9 heures, au mercredi 5 mars 2025, 17 heures par voie dématérialisée sur la plateforme suivante :

<https://cy-universite-composantes.legavote.fr/>

#### Article 2 – Candidatures recevables

Les candidatures indiquées dans le présent arrêté sont déclarées recevables.

Conseil	Collège	Nom de liste	Noms des candidats
Conseil de l'Institut d'Études Politiques (IEP)	Usagers	AGIS !	Hugo DJEBBAR Annwenn COROUGE Loïc RICHARD Luna ABOUALI Bastien RONZE Cloé LACHAUX Johan CONSTANTIN-SEIGNEUR Carla ETCHEVERRY Aloys JOUFFROY Pauline CARU
Conseil de l'Institut d'Études Politiques (IEP)	Usagers	AUDACE (Action Unie De l'Avenir du Conseil Étudiant)	Corentin GALISSE Lisa SAINT-LEBE Valentin HERMET Agathe LITTMAN-SANTI Perick BERLEHNER Olivia GUYON Avi SAMUEL Margot JOUY-POLLET Baptiste CARRIC Lanna PARENT

### Article 3 – Exécution et diffusion

Le Directeur Général des Services est chargé de la diffusion et de l'application du présent arrêté qui sera affiché dans les locaux de l'établissement et publié sur le site internet de l'Université.

Cergy, le 17 février 2025.

Le président de CY Cergy Paris Université

Laurent GATINEAU

Transmis au rectorat le : 17 février 2025.

Publié le : 17 février 2025.

En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification.